

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DU MESNIL-LE-ROI
 SEANCE DU 31 JANVIER 2013**

L'an **deux mille treize**

Le **trente et un janvier à vingt et une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 janvier 2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DEMEURE, Maire.

PRÉSENTS : M. DEMEURE, Mme MESSAGER, M. MARTIN, Mme JADIN, M. CASERIS, M. DUGARD
 Mme FAUVEL, M. BOUTIGNY, M. GUEHENNEC, Mme ROUYERE, M. CAPELLE, Mme BRARD,
 Mme DOS SANTOS, M. RAYNAUD, Mme HALOT, M. MONTFERME, Mme BETTS, M. DEBUE,
 M. CUNY, Mme BRIZAY, M. GUYENNOT, Mme VITRAC-POUZOLET, Mme BRIARD, M. RANINI.

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme GOURSAUD DE MERLIS donne procuration à
 Mme FAUVEL, Mme PRETEUX à Mme MESSAGER, M. DUTORTE à M. GUEHENNEC,
 Mme COLOMBIER à Mme JADIN, M. ROCHE à Mme VITRAC-POUZOLET.

SECRETAIRE : Mme ROUYERE.

| | |
|--|------------------------|
| DATE DE CONVOCATION | 25 janvier 2013 |
| DATE D’AFFICHAGE ORDRE DU JOUR | 25 janvier 2013 |
| DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU | 2 février 2013 |
| DATE DE RECEPTION SOUS-PREFECTURE | 8 février 2013 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | 29 |
| NOMBRE DE PRÉSENTS | 24 |
| NOMBRE DE VOTANTS | 29 |

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du Conseil Municipal de la dernière séance
- 2 - Question Urgente
- 3 - Décisions du Maire
- 4 - Vente du terrain rue des Champs Fleuris
- 5 - Débat d'orientation budgétaire ville 2013
- 6 - Débat d'orientation budgétaire Assainissement 2013
- 7- Maison de Santé pluridisciplinaire - Demande de subvention auprès de la Préfecture pour la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- 8 - Maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention auprès du Conseil Régional
- 9 - Maison de santé pluridisciplinaire - Demande de subvention auprès du Fond National d'Aménagement du Territoire (F.N.A.D.T.)
- 10 - Insertion des réseaux rue Gambetta – Demande de subvention auprès du Conseil Général
- 11 – Communauté de Communes Maisons – Mesnil : convention pour la base nautique
- 12 – Rapport annuel de la D.S.P

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du Procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 29 novembre 2012.

LE CONSEIL,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2013/1

QUESTION URGENTE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire concernant la vente du terrain rue des Champs Fleuris.

LE CONSEIL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE l'inscription à l'ordre du jour d'une question concernant la vente du terrain rue des Champs Fleuris

Cette délibération est prise à l'unanimité en séance, les jour, mois et an susdits.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DE2013/1

- **DÉCISION** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue Fould (entre la rue Ramponneau et l'avenue des Marronniers) au bureau d'études EMAA, bureau d'études VRD pour un montant de 21 097,44 euros T.T.C

DE2013/2

- **DÉCISION** de louer à la Société AXEO Services un terrain sis rue du Port au Mesnil-le-Roi pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.
-

2013/2

VENTE DU TERRAIN RUE DES CHAMPS FLEURIS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de l'agence Immobilière Prestige une proposition concernant la vente du terrain 1 rue des Champs Fleuris moyennant un prix de 34 000 euros en ce compris les honoraires d'agence pour un montant de 1 200 euros pris en charge par l'acquéreur, soit 32 800 euros net pour la ville.

LE CONSEIL,

Vu l'offre de l'acquéreur,

Vu l'avis des domaines,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente du terrain situé rue des Champs Fleuris, parcelle cadastrée AM 507 pour une surface de 187 m² comprenant le terrain, un box et un grenier (combles).

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le terrain, le box et le grenier à Monsieur et Madame Gilberto MENDES, et ce pour un montant de 32 800 euros. Madame et Monsieur Gilberto MENDES devront verser la commission à l'agence immobilière Prestige Immobilier, représentée par Madame NABAÏS au Mesnil-le-Roi, paiement le jour de la signature et ce pour un montant de 1 200 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente, et notamment l'avant contrat ainsi que l'acte authentique de vente à recevoir par Maître LELIEVRE, Notaire à Maisons-Laffitte.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits

2013/3

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013 – VILLE

Le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la commune du Mesnil-le-Roi.

LE CONSEIL,

Vu la loi d'orientation n°92-124 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment son article 11,

Vu la circulaire d'application du 31 mars 1992 de la loi d'orientation susvisée, notamment le chapitre 1, paragraphe 1-2,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 janvier 2013,

ORGANISE le débat sur les orientations générales du Budget de la Ville.

Débatu par le Conseil Municipal en séance publique les jour, mois et an susdits.

2013/4

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013 - ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de l'assainissement du Mesnil-le-Roi (SPAC et SPANC).

LE CONSEIL,

Vu la loi d'orientation n°92-124 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment son article 11,

Vu la circulaire d'application du 31 mars 1992 de la loi d'orientation susvisée, notamment le chapitre 1, paragraphe 1-2,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 janvier 2013,

ORGANISE le débat sur les orientations générales des Budgets Assainissement.

Débatu par le Conseil Municipal en séance publique les jour, mois et an susdits.

2013/5

**MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA PREFECTURE POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire concernant la maison de santé pluridisciplinaire,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R.-exercice 2013 circulaire préfectorale n°1896 du 17 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'avant-projet des travaux concernant l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 523 790 euros H.T soit 626 452,34 euros T.T.C,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2013 de la D.E.T.R,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- subvention de la préfecture pour la D.E.T.R : 100 000 euros
- subvention de la Région : 100 000 euros
- subvention du F.N.A.D.T : 125 000 euros
- Ville : 301 452,34 euros

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013, section investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/6

**MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION
 AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Région peut subventionner les dépenses d'investissement relatives à la création, la mise aux normes et l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires.

La subvention est fixée à 100 000 euros.

LE CONSEIL,

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter du Conseil Régional une subvention pour financer l'acquisition ainsi que les travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

| DEPENSES | | |
|--|--------------------|-------------|
| ACQUISITION D'UN BATIMENT | 500 000 € | |
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT | 626 500 € | |
| HONORAIRES ARCHITECTE- BUREAUX CONTRÔLES | 75 000 € | |
| AMENAGEMENT VRD ET RACCORDEMENT | 80 000 € | |
| FRAIS TECHNIQUES SONDAGES-GEOMETRE | 10 000 € | |
| IMPREVUS | 8 500 € | |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 300 000 € | |
| RECETTES | | |
| SUBVENTIONS | | |
| SUBVENTION DU F.N.A.D.T. (sollicitée) | 125 000 € | 9,62 % |
| SUBVENTION DE LA PREFECTURE POUR D.E.T.R. (sollicitée) | 100 000 € | 7,69 % |
| SUBVENTION DE LA REGION (sollicitée) | 100 000 € | 7,69 % |
| TOTAL DES RECETTES | 325 000 € | 25 % |
| PREVISIONNEL PART COMMUNALE | 975 000€ | 75 % |

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013, section investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, le jour, mois et an susdits.

2013/7

**MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION
 AUPRÈS DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 (F.N.A.D.T)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire indique également que pour mener à bien ce projet les finances locales ne pourront pas supporter à elles seules ce coût. Il propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

LE CONSEIL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire concernant la maison de santé pluridisciplinaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'avant-projet présenté concernant la maison de santé pluridisciplinaire et son enveloppe budgétaire correspondante

VALIDE le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | |
|--|--------------------|-------------|
| ACQUISITION D'UN BATIMENT | 500 000 € | |
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT | 626 500 € | |
| HONORAIRES ARCHITECTE- BUREAUX CONTRÔLES | 75 000 € | |
| AMENAGEMENT VRD ET RACCORDEMENT | 80 000 € | |
| FRAIS TECHNIQUES SONDAGES-GEOMETRE | 10 000 € | |
| IMPREVUS | 8 500 € | |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 300 000 € | |
| RECETTES | | |
| SUBVENTIONS | | |
| SUBVENTION DU F.N.A.D.T. (sollicitée) | 125 000 € | 9,62 % |
| SUBVENTION DE LA PREFECTURE POUR D.E.T.R. (sollicitée) | 100 000 € | 7,69 % |
| SUBVENTION DE LA REGION (sollicitée) | 100 000 € | 7,69 % |
| TOTAL DES RECETTES | 325 000 € | 25 % |
| PREVISIONNEL PART COMMUNALE | 975 000€ | 75 % |

DECIDE de solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour l'opération concernant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document conséquence des présentes

Cette délibération est prise à l'unanimité en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/8

**INSERTION DES RESEAUX DE LA RUE GAMBETTA- DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis 1995, le Conseil Général soutient financièrement les Collectivités qui engagent des opérations d'insertion de réseaux électriques et de télécommunications dans l'environnement, aux côtés d'ERDF et de France-Télécom.

Au terme de l'année 2012, le bilan d'application de ces dernières dispositions conduit le Département à réviser les modalités de son intervention, en lien avec les aides attribuées par ailleurs pour les opérations de voiries.

Afin de rationaliser l'instruction de ce dispositif, il a été décidé, lors de l'assemblée du 26 octobre 2012, de l'intégrer au programme triennal d'aide aux collectivités en matière de voirie.

Cette modification sera appliquée pour les subventions accordées dès 2013. Le budget alloué à cet objectif d'enfouissement reste par ailleurs constant. Les termes de l'aide restent les mêmes, soit 30% d'une dépense subventionnable plafonnée à 70 000 euros HT.

LE CONSEIL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du dispositif d'aide à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunication dans l'environnement.

La subvention s'élèvera à 21 000 euros soit 30 % du montant des travaux subventionnables (dépense plafonnée à 70 000 euros hors-taxes) pour les travaux d'enfouissement de la rue Gambetta.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale précitée.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

PRECISE que la dépense sera imputée au budget communal.

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/9

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAISONS – MESNIL : convention pour la base nautique

CONSIDERANT que la Communauté de Communes souhaite apporter son concours au développement des activités physiques et- sportives et en particulier développer, à partir du site intitulé « base nautique » situé chemin de l'Île Laborde au Mesnil-le-Roi, des activités sportives de loisir ainsi que des animations en direction des jeunes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, il convient de renouveler la convention de mise à disposition qui avait été précédemment renouvelée pour une durée de 3 ans, le 1^{er} février 2010 ;

CONSIDERANT que, préalablement, il convient de renouveler la convention de mise à disposition entre la Commune du Mesnil-le-Roi, propriétaire de la base nautique, et la Communauté de Communes Maisons-Mesnil ;

LE CONSEIL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention portant mise à disposition de la base nautique à la Communauté de Communes Maisons-Mesnil pour une durée de 3 ans.

APPROUVE la convention avec le CERAMM portant mise à disposition de la base nautique par la Communauté de Communes Maisons-Mesnil pour une durée de 3 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

2013/10

RAPPORT ANNUEL de la D.S.P. d'assainissement 2011

LE CONSEIL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le rapport annuel du délégataire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la D.S.P. assainissement 2011.

Délibérations du Conseil Municipal du 31 janvier 2013

| | |
|---------|---|
| 2013/1 | QUESTION URGENTE |
| 2013/2 | VENTE DU TERRAIN RUE DES CHAMPS FLEURIS |
| 2013/3 | DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013 – VILLE |
| 2013/4 | DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013 – ASSAINISSEMENT |
| 2013/5 | MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PREFECTURE POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) |
| 2013/6 | MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL |
| 2013/7 | MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (F.N.A.D.T) |
| 2013/8 | INSERTION DES RESEAUX DE LA RUE GAMBETTA- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL |
| 2013/9 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAISONS – MESNIL : convention pour la base nautique |
| 2013/10 | RAPPORT ANNUEL de la D.S.P |

Signatures des membres du Conseil Municipal

| LISTE DU CONSEIL MUNICIPAL | qualité | signature |
|-----------------------------------|----------------------|------------------|
| M. DEMEURE Marc | Maire | |
| Mme MESSAGER Elisabeth | Maire-adjoint | |
| M. MARTIN Jean-Loup | Maire-adjoint | |
| Mme JADIN Franziska | Maire-adjoint | |
| M. CASERIS Serge | Maire-adjoint | |
| Mme GOURSAUD DE MERLIS Marie | Maire-adjoint | |
| M.DUGARD Philippe | Maire-adjoint | |
| Mme FAUVEL Nadia | Maire-adjoint | |
| M.BOUTIGNY Alain | Maire-adjoint | |
| Mme PRETEUX Sylvie | Conseiller municipal | |
| M. GUEHENNEC Jean-Claude | Conseiller municipal | |
| Mme ROUYERE Marie | Conseiller municipal | |
| M. CAPELLE André | Conseiller municipal | |
| Mme BRARD Isabelle | Conseiller municipal | |
| M. DUTORTE Jean-Pierre | Conseiller municipal | |

| | | |
|------------------------------|----------------------|--|
| Mme DOS SANTOS Claudette | Conseiller municipal | |
| M. RAYNAUD Patrice | Conseiller municipal | |
| Mme HALOT Françoise | Conseiller municipal | |
| M. MONTFERME Michel | Conseiller municipal | |
| Mme BETTS Alison | Conseiller municipal | |
| M. DEBUE Pierre | Conseiller municipal | |
| M. CUNY Joël | Conseiller municipal | |
| Mme COLOMBIER Christelle | Conseiller municipal | |
| Mme BRIZAY Annick | Conseiller municipal | |
| M. GUYENNOT Jean | Conseiller municipal | |
| Mme VITRAC POUZOULET Michèle | Conseiller municipal | |
| M. ROCHE Marcel | Conseiller municipal | |
| Mme BRIARD Laurence | Conseiller municipal | |
| M. RANINI René | Conseiller municipal | |